

Résumé non technique de l'étude d'impact

Projet de centrale photovoltaïque au sol de Migné-Auxances

Maître d'Ouvrage:
SAS Centrale Photovoltaïque de Migné-Auxances

Adresse du Demandeur : Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
mail : timothee.degrace@edf-re.fr

Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Vienne (86)
Commune Migné-Auxances



Janvier 2021

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	4
2.	LE DEMANDEUR ET LE PROJET	4
2.1.	PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET	4
2.2.	PRESENTATION DU PROJET	5
2.2.1.	<i>Localisation et description du site d'implantation</i>	5
2.2.2.	<i>Caractéristiques physique du projet</i>	6
2.2.3.	<i>Remise en état</i>	8
2.2.4.	<i>Acceptabilité locale et démarche de concertation</i>	8
2.2.5.	<i>Compatibilité du projet</i>	8
2.3.	L'ETUDE D'IMPACT.....	8
2.3.1.	<i>Etat initial de l'environnement – Scénario de référence</i>	8
2.3.2.	<i>Variantes étudiées</i>	13
2.3.3.	<i>Incidences, mesures et coûts</i>	15
2.3.4.	<i>Synthèse des mesures, des modalités de suivi et des coûts</i>	20
2.3.5.	<i>Incidences cumulées avec d'autres projets connus</i>	22
3.	CONCLUSION	23

FIGURES

FIGURE 1 –	REPARTITION DES GAZ A EFFET DE SERRE EN FRANCE EN 2016 PAR SECTEUR.....	4
FIGURE 4 :	LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : GEOPORTAIL)	5
FIGURE 5 :	VUE AERIENNE DU PROJET (SOURCE : GOOGLE SATELLITE, 2020).....	5
FIGURE 6 :	SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE CENTRALE-TYPE PHOTOVOLTAÏQUE	6
FIGURE 8 :	LOCALISATION DU POSTE ELECTRIQUE <i>LA RIVARDIERE</i>	6
FIGURE 7 :	PLAN DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MIGNE-AUXANCES (SOURCE : EDF RENOUVELABLES)	7
FIGURE 9 :	CARTE DE SYNTHESE CONCERNANT LE MILIEU PHYSIQUE	9
FIGURE 10 :	CARTE DE SYNTHESE CONCERNANT LE MILIEU HUMAIN	10
FIGURE 11 :	ENJEUX FAUNE ET FLORE (SOURCE : SYMBOSE ENVIRONNEMENT).....	12
FIGURE 12 :	CARTE DE SYNTHESE DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE	12
FIGURE 13 :	SYNTHESE DES DIFFERENTES DELIMITATIONS ENVISAGEES DU PROJET	13
FIGURE 14 :	HIERARCHISATION DES MESURES ERC SELON QUATRE NIVEAUX (SOURCE : GUIDE D'AIDE A LA DEFINITION DES MESURES ERC, CGDD (2018))	15
FIGURE 15 :	ORGANISATION DES PANNEAUX POUR LE PROJET AVEC MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION D'IMPACT (SOURCE : SYMBOSE ENVIRONNEMENT)	22
FIGURE 16 :	LOCALISATION DES PROJETS RECENSES SUR LES COMMUNES SITUEES A MOINS DE 5 KM DU PROJET PORTE PAR LA SOCIETE EDF RENOUVELABLES FRANCE	22

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MIGNE-AUXANCES	6
TABLEAU 2 :	HIERARCHISATION DES ENJEUX	8
TABLEAU 3 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU PHYSIQUE.....	9
TABLEAU 4 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX ASSOCIES AU MILIEU HUMAIN	10
TABLEAU 5 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX ASSOCIES AU MILIEU NATUREL.....	11
TABLEAU 6 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX ASSOCIES AU PATRIMOINE ET PAYSAGE	12
TABLEAU 7 :	COMPARAISON DES VARIANTES – CRITERES TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES	14
TABLEAU 8 :	HIERARCHISATION DES INCIDENCES.....	15
TABLEAU 9 :	TABLEAU DE SYNTHESES DES INCIDENCES ET DES MESURES DU PROJET CONCERNANT LE MILIEU PHYSIQUE	16
TABLEAU 10 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES INCIDENCES ET DES MESURES DU PROJET CONCERNANT LE MILIEU HUMAIN	18
TABLEAU 11 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES INCIDENCES ET DES MESURES DU PROJET CONCERNANT LE MILIEU NATUREL.....	19
TABLEAU 12 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES INCIDENCES ET DES MESURES DU PROJET CONCERNANT LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE	19
TABLEAU 13 :	TABLEAU DE SYNTHESE DES MESURES, DES MODALITES DE SUIVI ET DES COUTS.....	21

EDF Renouvelables France, entité d'EDF Renouvelables, a initié un projet photovoltaïque sur la commune de **Migné-Auxances**, dans le département de la Vienne (86), pour le compte de la **SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MIGNÉ-AUXANCES**

Maître d'ouvrage : SAS Centrale photovoltaïque de Migné-Auxances

Assistance à maîtrise d'ouvrage : EDF Renouvelables France



Adresse de correspondance

EDF Renouvelables France
À l'attention de Timothée Degrace
Agence de Nantes
6 rue du Calvaire
CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

Adresse du demandeur

SAS Centrale photovoltaïque de Migné-Auxances
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92 932 PARIS LA DEFENSE Cedex

1. CONTEXTE

Ce projet de centrale photovoltaïque de Migné-Auxances (86) s'inscrit dans un contexte mondial particulier : celui de la lutte contre les gaz à effet de serre. Les activités humaines à travers notamment le bâtiment (chauffage, climatisation, ...), le transport (voiture, camion, avion, ...), la combustion de sources d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz), l'agriculture, ... émettent beaucoup de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En France métropolitaine, la production d'énergie est responsable de 10 % des émissions de CO₂.

Répartition des sources d'émissions de gaz à effet de serre en France en 2016

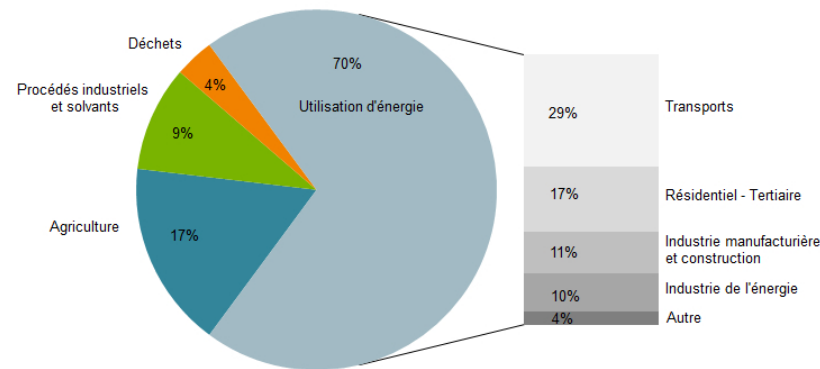


Figure 1 – Répartition des gaz à effet de serre en France en 2016 par secteur
Sources : AEE, 2018

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est à l'origine du réchauffement climatique.

L'augmentation déjà sensible des fréquences de tempêtes, inondations et canicules illustre les modifications climatiques en cours. Il est indispensable de réduire ces émissions de gaz à effet de serre, notamment en agissant sur la source principale de production : la consommation des énergies fossiles.

Aussi deux actions prioritaires doivent être menées de front :

- réduire la demande en énergie ;
- produire autrement l'énergie dont nous avons besoin.

L'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque est un des moyens d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le principe de base en est simple : il s'agit de capter l'énergie lumineuse du soleil et de la transformer en courant électrique au moyen d'une cellule photovoltaïque. Cette énergie solaire est gratuite, prévisible à un lieu donné et durable dans le temps.

La production d'électricité à partir de l'énergie solaire engendre peu de déchets et n'induit que peu d'émissions polluantes. Par rapport à d'autres modes de production, l'énergie solaire photovoltaïque est qualifiée d'énergie propre et concourt à la protection de l'environnement. De plus, elle participe à l'autonomie énergétique du territoire qui utilise ce moyen de production.

Le projet photovoltaïque de Migné-Auxances répond donc à une demande sollicitée par les politiques de production d'énergie renouvelable, aussi bien à l'échelle nationale, qu'à l'échelle régionale, départementale et locale.

Un enjeu au niveau national :

La nécessité de développement de la filière des énergies renouvelables est rappelée dans le rapport de synthèse du groupe « *Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie* » du Grenelle de l'Environnement :

- objectif 5 : Réduire et « décarboner » la production d'énergie ; renforcer la part des énergies renouvelables ;
- sous-objectif 5-1 : Passer de 9 à 23 % d'ici 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en France.

L'objectif national est d'équilibrer la production énergétique française en adossant au réseau centralisé des systèmes décentralisés permettant davantage d'autonomie. Il s'agit aussi de réduire encore le contenu en carbone de l'offre énergétique française, et dans un premier temps d'atteindre l'objectif de 20 % (voire 25 %) d'énergies renouvelables (énergie finale) en 2020, dans des conditions environnementales, économiques et techniques durables. Cela suppose d'augmenter de 20 millions de Tep¹ la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à l'horizon 2020. L'énergie photovoltaïque fait partie des énergies dites vertes à développer en priorité sur le territoire national.

Un enjeu au niveau régional :

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) du Poitou-Charentes a été adopté le 17 juin 2013. Il doit faire un état des lieux régional à travers un bilan énergétique et définir, à partir de l'état des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes, notamment, de développement des énergies renouvelables. Les grandes orientations de ce schéma sont les suivantes :

- efficacité énergétique et maîtrise de la consommation énergétique ;
- réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la prévention et réduction de la pollution atmosphérique, valant Plan Régional Qualité de l'Air (PRQA) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- les recommandations en matières d'information et de sensibilisation.

Un enjeu au niveau local :

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui permet aux collectivités d'aborder de nombreuses thématiques dans une volonté d'adaptation du territoire afin de lutter contre le changement climatique.

La commune de Migné-Auxances est concernée par le PCAET de Grand Poitiers qui a été adopté le 06 décembre 2019. Il fixe en outre comme objectif l'augmentation de la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques au sol (hors zone de parking). L'objectif d'une production de 180 MW est fixé pour cette ressource, **soit 300 ha de parcs photovoltaïques**.

2. LE DEMANDEUR ET LE PROJET

2.1. PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET

Spécialiste des énergies renouvelables, **EDF RENEUVELABLES** est un leader international de la production d'électricité verte. Filiale à 100% du groupe EDF, EDF RENEUVELABLES est actif dans 20 pays, principalement en Europe et en Amérique du Nord et plus récemment en Afrique, Proche et Moyen-Orient, Inde et Amérique du Sud.

D'envergure internationale, l'activité de production de la société représente au 31 Mars 2020, 12 515 MW bruts installés à travers le monde, 5 103 MW bruts en construction et 22,5 TWh d'électricité verte produite en 2018. 4,5 GW ont été développés, construits puis cédés et 15,4 GW sont actuellement en exploitation-maintenance.

Avec ses installations dans l'éolien et le solaire, l'entreprise est présente dans plus de la moitié des régions françaises : Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre- Val de Loire, Corse, Grand Est, Occitanie, Hauts-de-France, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur, Départements d'Outre-mer.

Outre son siège à Paris La Défense, EDF RENEUVELABLES est présent en France avec :

- 6 agences de développement : Aix-en-Provence, Béziers, **Nantes**, Strasbourg, Toulouse et Lyon ;
- 5 centres régionaux de maintenance à Colombiers (Occitanie), Salles-Curan (Occitanie), Fresnay l'Evêque (Centre-Val de Loire), Toul-Rosières (Grand Est) et Rennes (Bretagne) ;
- 19 antennes de maintenance locales ;
- 1 centre européen d'exploitation-maintenance à Colombiers (Occitanie).

La société opère de façon intégrée dans le **développement**, la **construction**, la **production**, l'**exploitation-maintenance** et le **démantèlement** de centrales électriques.

Cette présence sur toute la chaîne de compétences lui permet de maîtriser la qualité de ses centrales et d'assurer à ses partenaires un engagement sur le long terme.

¹ Tep : Tonne équivalent pétrole

2.2. PRESENTATION DU PROJET

2.2.1. LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION

Le projet photovoltaïque de Migné-Auxances s'étend sur **16,88 ha (zone clôturée)** sur la commune de Migné-Auxances, dans le département de la Vienne et la région Nouvelle-Aquitaine (cf. cartes ci-après). Il est situé à environ 2,4 km à l'Est du centre-ville de Migné-Auxances et à environ 4,8 km au Nord du centre-ville de Poitiers.

Le projet est enclavé entre deux voies ferroviaires de Ligne à Grande Vitesse (LGV) et à proximité d'axes routiers majeurs.

L'accès au site se fera via la rue de Gratte-Loup, située au Nord-Est.

La centrale atteindra une puissance totale d'environ **20,24 MWc**. Elle permettra ainsi d'alimenter environ **10 000 habitants** (chauffage inclus) et de réduire l'émission de gaz à effet de serre d'environ **7 000 tonnes** par an.

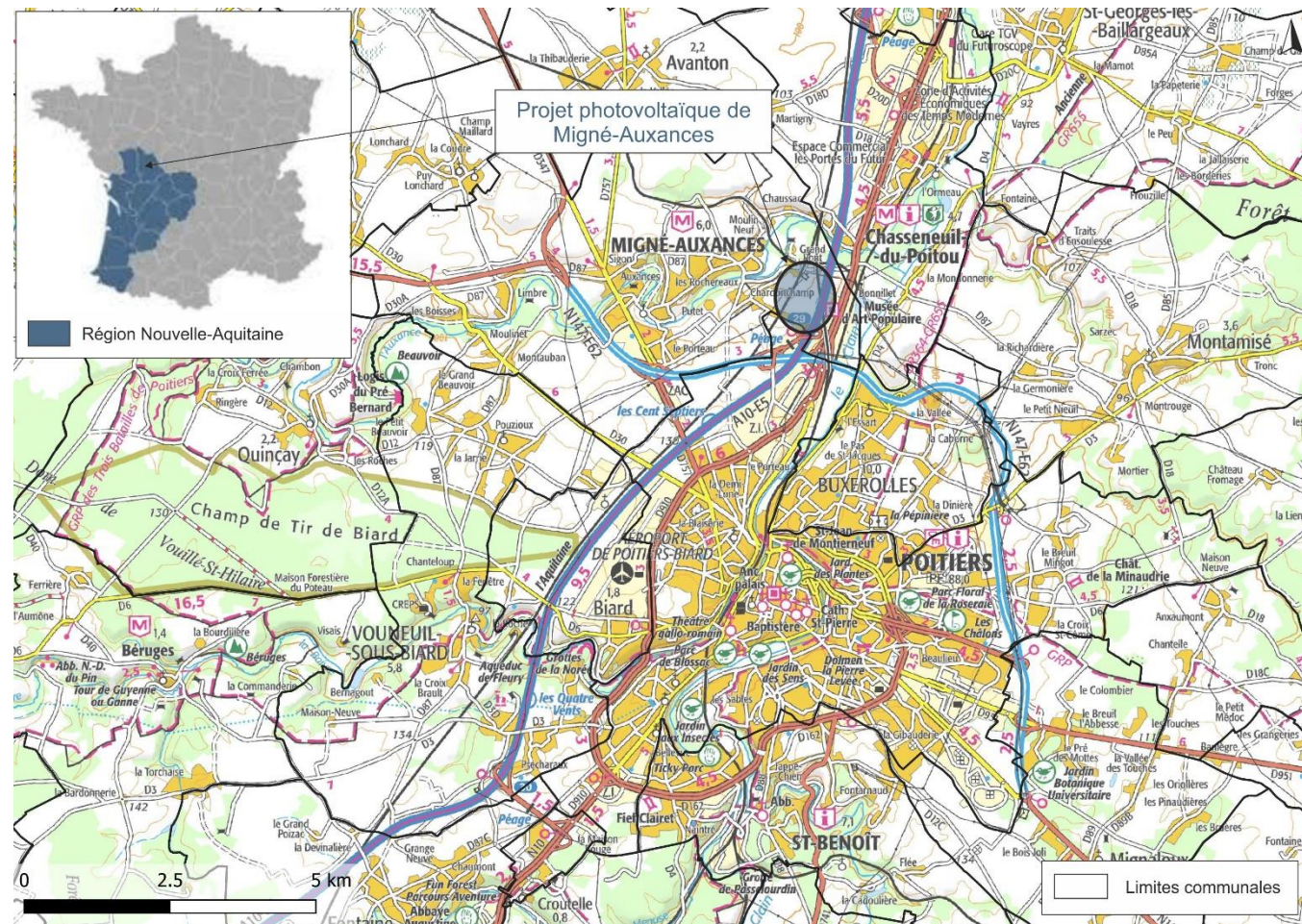


Figure 2 : Localisation du projet (source : Géoportail)



Figure 3 : Vue aérienne du projet (source : Google satellite, 2020)

La zone du projet est composée de parcelles enherbées ou anciennement agricoles qui sont desservies par des chemins d'exploitation en terre ; une partie significative du site avait été utilisée comme base de chantier lors de la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique Tours – Bordeaux avant d'être rétrocedée.

Suite aux travaux, une petite partie du site (environ 3 ha) a fait l'objet de tentatives d'exploitation agricole pendant 3 années. Néanmoins, l'état du sol ne permettait pas une exploitation économiquement viable. Ce constat de l'exploitant en place a ensuite été corroboré par la chambre d'agriculture 86 dans le cadre d'une étude de potentiel agronomique. L'exploitant en place a ensuite fait le choix d'arrêter l'exploitation de ces terrains.

De plus, l'enrichissement de la zone d'étude favorise les pratiques de dépôts sauvages de déchets. Trois zones de dépôts ont été répertoriées, représentant un risque pour l'environnement. Les déchets qui y sont déposés illégalement sont de nature et d'origine multiple : gravats, déchets verts, ferrailles, plastiques...

2.2.2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUE DU PROJET

2.2.2.1. COMPOSITION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

L'objectif d'une centrale photovoltaïque est de transformer l'énergie électromagnétique engendrée par la radiation solaire en énergie électrique, et d'injecter cette électricité sur le réseau de distribution. Ainsi, plus la lumière est intense, plus le flux électrique est important.

Une centrale solaire peut-être installée sur des bâtiments existants (toitures ou façades), mais construire une centrale au sol permet de s'étendre sur de plus grandes surfaces et d'obtenir de meilleurs rendements. L'énergie solaire est gratuite, propre et inépuisable.

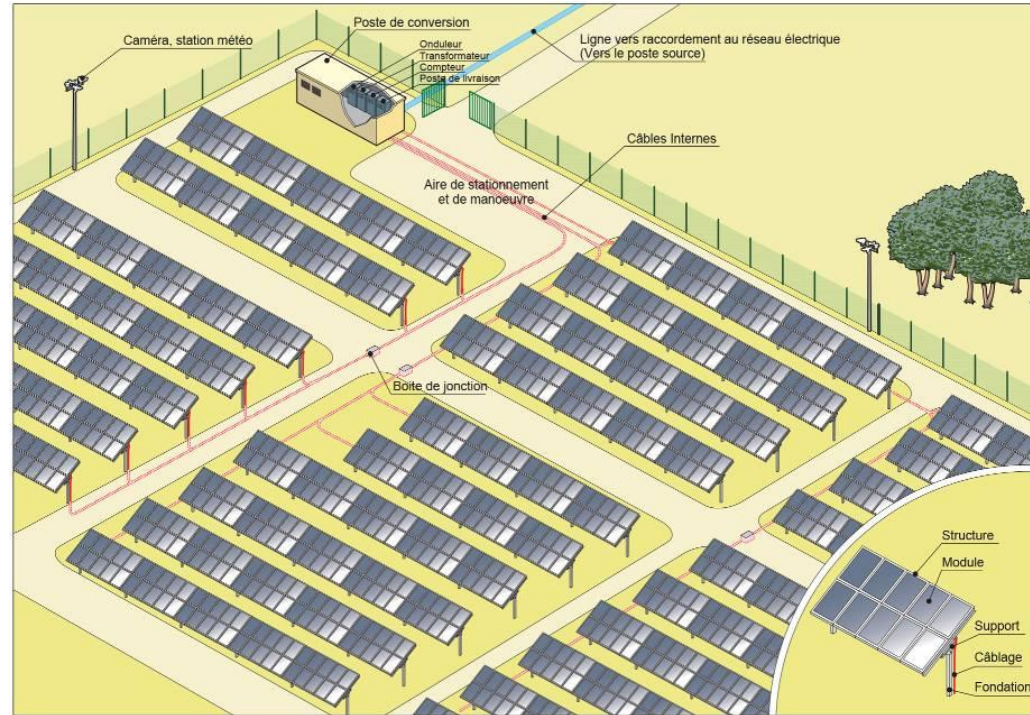


Figure 4 : Schéma de principe d'une centrale-type photovoltaïque

Une installation photovoltaïque ne génère pas de gaz à effet de serre durant son fonctionnement. Elle ne produit aucun déchet dangereux et n'émet pas de polluants locaux. Du point de vue des émissions évitées, on estime que 1 kW photovoltaïque permet d'économiser entre 1,4 t et 3,4 t de CO₂ sur sa durée de vie. (Source : Agence internationale de l'énergie).

2.2.2.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MIGNE-AUXANCES

La centrale photovoltaïque de Migné-Auxances sera composée :

- de **panneaux photovoltaïques**, ils sont composés d'un assemblage de cellules mises en série et qui convertissent la lumière du soleil en courant électrique. Les cellules installées sur la centrale seront en silicium monocristallin ;
- Les panneaux photovoltaïques seront divisés en trois secteurs, disposant chacun d'un portail d'accès, numérotés 1 2 et 3 sur la figure suivante. Cette division en trois secteurs est le fruit :
- o Du nécessaire maintien du chemin rural d'axe Nord-Sud séparant la zone 1 et la zone 2 ;
 - o Du nécessaire maintien du chemin d'accès SNCF aux voies ferrées, d'axe Est-Ouest, séparant la zone 2 et la zone 3 ;
- de **structures et fixation** assurant la liaison des panneaux avec le sol. Les structures seront ancrées dans le sol par 2 pieux-battus. Leur profondeur d'ancrage dans le sol permettant d'assurer la tenue de la structure est d'environ 1,5 - 2 m ;
 - d'un réseau électrique comprenant **4 postes de conversion** (1 dans le secteur 1, 2 dans le secteur 2 et 1 dans le secteur 3) ;
 - d'un **poste de livraison** implanté sur le secteur 3, à proximité du poste de raccordement électrique. Le poste de livraison centralise la production électrique de la centrale photovoltaïque et constitue l'interface avec le réseau public de distribution de l'électricité ;

- de **chemins d'accès** aux éléments de la centrale ;
- d'une **clôture** afin d'en assurer la sécurité ;
- d'un **système de surveillance** ;
- des **équipements pour la défense incendie** : 2 citernes de 120 m³ (secteurs 1 et 2) et 1 citerne de 30 m³ (secteur 3).

Les principales caractéristiques de la centrale sont présentées dans le tableau suivant :

Puissance crête installée (MWc)	20,24
Technologie des modules	Silicium Monocristallin
Surface du terrain d'implantation, emprise de la zone clôturée (ha)	16,88
Longueur de clôture (m)	3 160
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (ha)	9,70
Ensoleillement de référence (kWh/m²/an)	1 174
Productible annuel estimé (MWh/an)	23,5 GWh/an
Equivalent consommation électrique annuelle par habitants	Environ 10 000 habitants (chauffage inclus)
Co 2 évité en tonnes /an	Environ 7 000
Hauteur maximale des structures (m)	2,2
Inclinaison des structures	10°
Distance entre deux lignes de structures	1,5 m (sauf pour les panneaux séparés par une bande de 5 m liée à la mesure de réduction R2.1b relative à la préservation de l'Azuré de serpolet)
Nombre de poste(s) de livraison	1
Nombre de poste(s) de conversion	4

Tableau 1 : Caractéristiques principales de la centrale photovoltaïque de Migné-Auxances (source : EDF RENEUVELABLES France)

Le chantier s'étendra sur une période de 6 à 10 mois.

2.2.2.3. LE RACCORDEMENT

Le raccordement devra se réaliser directement depuis le poste de livraison, sous le chemin, jusqu'au poste électrique situé en limite Nord du projet.

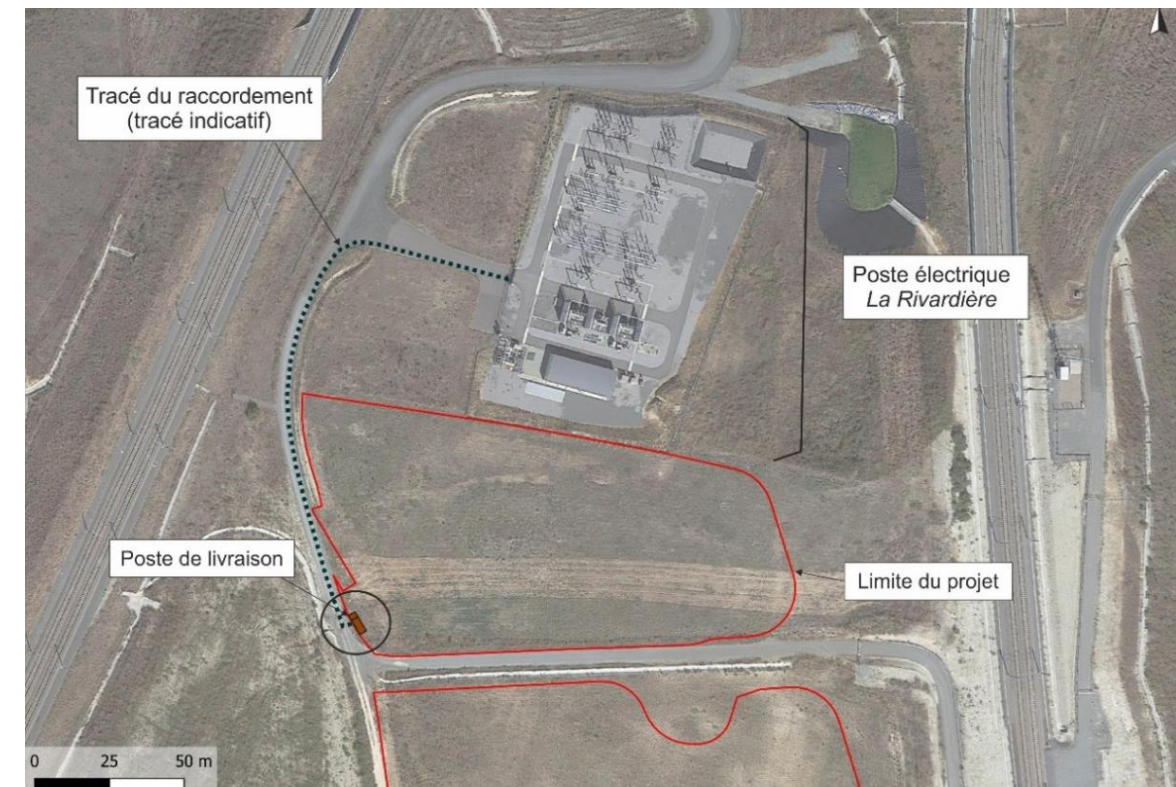
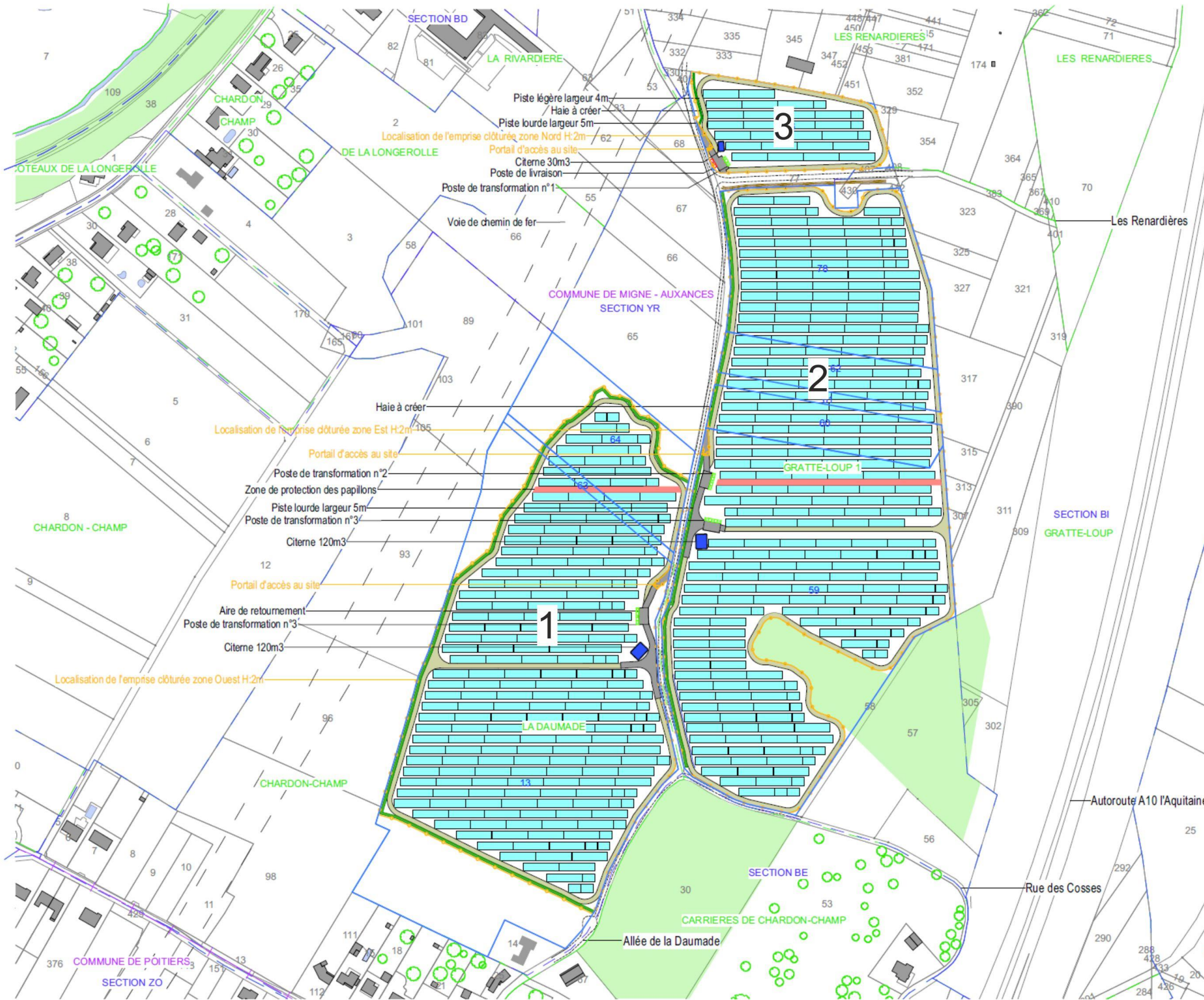


Figure 5 : Localisation du poste électrique La Rivardière



**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE MIGNÉ - AUXANCES
COMMUNE DE MIGNÉ - AUXANCES**

**PLAN DE MASSE
DU PROJET**

Légende

- 11 Foncier concerné par la présente demande
- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Citerne souple
- Clôture à créer
- Piste lourde à créer
- Piste légère à créer
- Limite cadastrale
- Limite communale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Haie
- Zone boisée
- Arbre existant
- Zone de protection papillons
- Bâtiments existants

0 60 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PC2

Figure 6 : Plan du projet de centrale photovoltaïque de Migné-Auxances (source : EDF RENEUVELABLES)

2.2.2.4. ACCES ET VOIES DE CIRCULATION

Voies de circulation et accès au site

Le projet s'inscrit le long d'une voie carrossable (chemin rural) suffisamment dimensionnée pour accueillir les véhicules nécessaires à l'implantation de la centrale.

Le site est accessible depuis l'A10 qui est situé à moins de 200 m à l'Est.

Accès à la centrale photovoltaïque

L'accès au terrain pourra s'effectuer directement depuis le Nord-Est (via la rue de Gratte-Loup). Trois portails seront posés pour l'entrée de chaque zone du parc photovoltaïque. Ils seront accessibles depuis le chemin rural central. Actuellement, ce chemin est occasionnellement utilisé pour la promenade, et très rarement par des véhicules, il sera maintenu ouvert à la circulation publique dans le cadre du projet.

Au sein de la centrale, 2 types de pistes seront présentes :

- Une piste renforcée (328 m linéaires) permettant la circulation d'engins très lourds (type grue pour le levage des postes en phase travaux). Ces pistes présenteront une largeur de 5 m et seront surélevées de 20 cm par rapport au terrain naturel actuel ;
- Une piste simple (3 423 m linéaires) de 4 m de large également sur laquelle des véhicules de type camion pourront circuler. **Ce type de piste ne nécessite pas de revêtement, et ne consiste qu'en un espace suffisamment large laissé libre pour le passage de véhicules.**

2.2.2.5. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le profil général des terrains ne sera pas modifié afin de conserver les sens d'écoulement existants et de garantir que les eaux pluviales soient dirigées vers leurs exutoires naturels actuels, de la même façon qu'aujourd'hui. De plus, le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation excessif des sols pouvant augmenter le risque d'inondation en aval. En effet, seuls les pistes de circulation lourdes (326 m linéaires) et les locaux techniques (la surface totale des postes de transformation et du poste de livraison est de 145,52 m²) viendront imperméabiliser localement le site.

En conséquence, les eaux pluviales ne seront pas collectées : elles continueront à s'infiltrer dans le sol ou elles ruisselleront de la même manière qu'actuellement. Une convention de rejet sera établie avec le concessionnaire de la LGV Sud Europe Atlantique LISEA pour les rejets vers les fossés des lignes ferroviaires

2.2.3. REMISE EN ETAT

Le démantèlement de l'installation consistera à déposer tous les éléments constitutifs du système, depuis les modules jusqu'aux câbles électriques en passant par les structures de support.

À la fin de la période d'exploitation, les structures (y compris les fondations) seront enlevées. La centrale sera construite de telle manière que la remise en état initial du site soit possible et que l'ensemble des installations soit démontable.

Toutes les installations (bâtiments, structures porteuses des modules...) seront retirées et transportées jusqu'à leurs usines de recyclage respectives.

2.2.4. ACCEPTABILITE LOCALE ET DEMARCHE DE CONCERTATION

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) (Schéma Directeur des Énergies, horizon 2030) de la communauté de communes de Grand-Poitiers, adopté en décembre 2019, prévoit une ambition forte pour le solaire au sol : « Dans le scénario retenu, l'objectif de développement du solaire photovoltaïque au sol hors zone de parking représente des installations qui équivalent à 180 MW, soit près de 50 % du potentiel identifié. Pour indication, cela représenterait une surface au sol de 300 hectares. »

Très tôt dans les réflexions autour de ces ambitions, les délaissés ferroviaires de la construction de la LGV ont été envisagés comme des secteurs potentiels pour de tels projet, en étudiant leur faisabilité vis-à-vis des enjeux agronomiques. Le site de Migné-Auxances présentait ainsi l'avantage d'être une ancienne zone de dépôts de travaux de la LGV et d'être à proximité immédiate du poste source électrique.

L'étude pédologique menée par la chambre ayant conclu à un caractère dégradé et disposant d'un potentiel faible, il a été décidé, en concertation avec la chambre d'agriculture, d'initier les études techniques et environnementales, pour un projet photovoltaïque au sol comprenant une cohabitation avec un élevage ovin.

Concertation locale

Dès le lancement des études de faisabilité du projet, la Mairie de Migné-Auxances et les services de la métropole ont été informés de l'identification de la zone.

En parallèle, des échanges de concertation ont été engagés avec 3 associations thématiques implantées spécifiquement sur le territoire communal : l'**ADEMA** (Association de Défense de l'Environnement de Migné-Auxances), l'**ACCA** (Association Communale de Chasse Agréée de Migné-Auxances) et l'**ADAMA** (Association de l'Agriculture de Migné-Auxances).

Une concertation avec le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) a également été effectuée. Elle s'est organisée autour de réunions téléphoniques régulières et d'une visite de terrain commune organisée le 26 novembre 2020. Ces échanges et ce travail collaboratif ont permis l'amélioration du projet par une meilleure prise en compte des espèces protégées connues sur le territoire, et par la définition de la mesure d'accompagnement liée à l'Odontite de Jaubert prévue dans le cadre de la présente étude d'impact.

2.2.5. COMPATIBILITÉ DU PROJET

Le projet est compatible avec :

- le PLUi de Grand Poitiers
- aux différentes servitudes qui s'appliquent au projet ;
 - o servitudes liées aux éléments naturels ;
 - o servitudes aéronautiques ;
- le SCoT du Seuil du Poitou ;
- le PDIPR de la Vienne ;
- le SDAGE Loire-Bretagne ;
- le SAGE du Clain ;
- le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine ;
- aux plans et programmes relatifs à l'énergie :
 - o la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
 - o le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables ;
 - o le plan climat air énergie territoriale de Grand Poitiers.

2.3. L'ÉTUDE D'IMPACT

2.3.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – SCENARIO DE REFERENCE

2.3.1.1. METHODOLOGIE

Les objectifs de cette analyse sont de disposer d'un état de référence du site avant que le projet ne soit implanté. Il s'agit du chapitre de référence pour apprécier les incidences du projet sur l'environnement.

Il s'agit d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet.

Les enjeux environnementaux seront hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux

2.3.1.2. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
A. Milieu physique

Facteur	Enjeu						Commentaire
	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	
Météorologie		X					Le climat est océanique : hivers doux et étés frais. La pluviométrie est fréquente tout au long de l'année. Le taux d'ensoleillement est de 1 888,9 heures par an et le gisement solaire est estimé entre 1 351 à 1 490 kWh/m ² .
Géomorphologie			X				L'AEI comprend des zones à faible altitude du fait de la présence de plusieurs cours d'eau à proximité. L'altitude de l'AEI est comprise en + 90 et + 116 m NGF. Le relief est marqué par une pente orientée vers le Nord-Ouest. La topographie de l'AEI est quant à elle marquée par un point culminant situé au Sud-Est avec une pente générale du Sud-Est vers le Nord-Ouest. Le substratum géologique local est représenté par du calcaire datant du Jurassique (possibilité de cavités souterraines au droit de l'AEI). Le site a fortement été impacté par les travaux de construction des lignes ferroviaires (site utilisé comme base de chantier).
Eaux souterraines et superficielles			X				Site en dehors des périmètres de protection pour l'alimentation en eau potable. État médiocre de la qualité des eaux souterraines. Bassin versant de la rivière <i>Le Clain</i> , sous bassin de la rivière de l' <i>Auxance</i> . Deux rivières situées à proximité du site : - la rivière du <i>Clain</i> , qui s'écoule au plus près à environ 940 m à l'Est, affluent de la <i>Vienne</i> ; - la rivière de l' <i>Auxance</i> qui s'écoule au plus près à environ 580 m au Nord et 400 m à l'Ouest. Il se jette dans la rivière du <i>Clain</i> au niveau du lieu-dit <i>la Mondonnerie</i> à 1,5 km à l'Est. L'état écologique des eaux est bon pour l' <i>Auxance</i> et moyen pour <i>le Clain</i> . L'AEI se découpe en 3 bassins versants. Aucune zone humide n'est recensée à moins de 360 m.
Risques majeurs naturels				X			En dehors des zones inondables et des risques liés aux mouvements de terrain (commune concernée par un PPRI et un PPRmvt). Aléa sismique modérée. Aléa moyen pour le retrait et le gonflement des argiles. Possibilité de cavités souterraines au droit de l'AEI dans le sous-sol calcaire.

Tableau 3 : Tableau de synthèse des enjeux liés au milieu physique

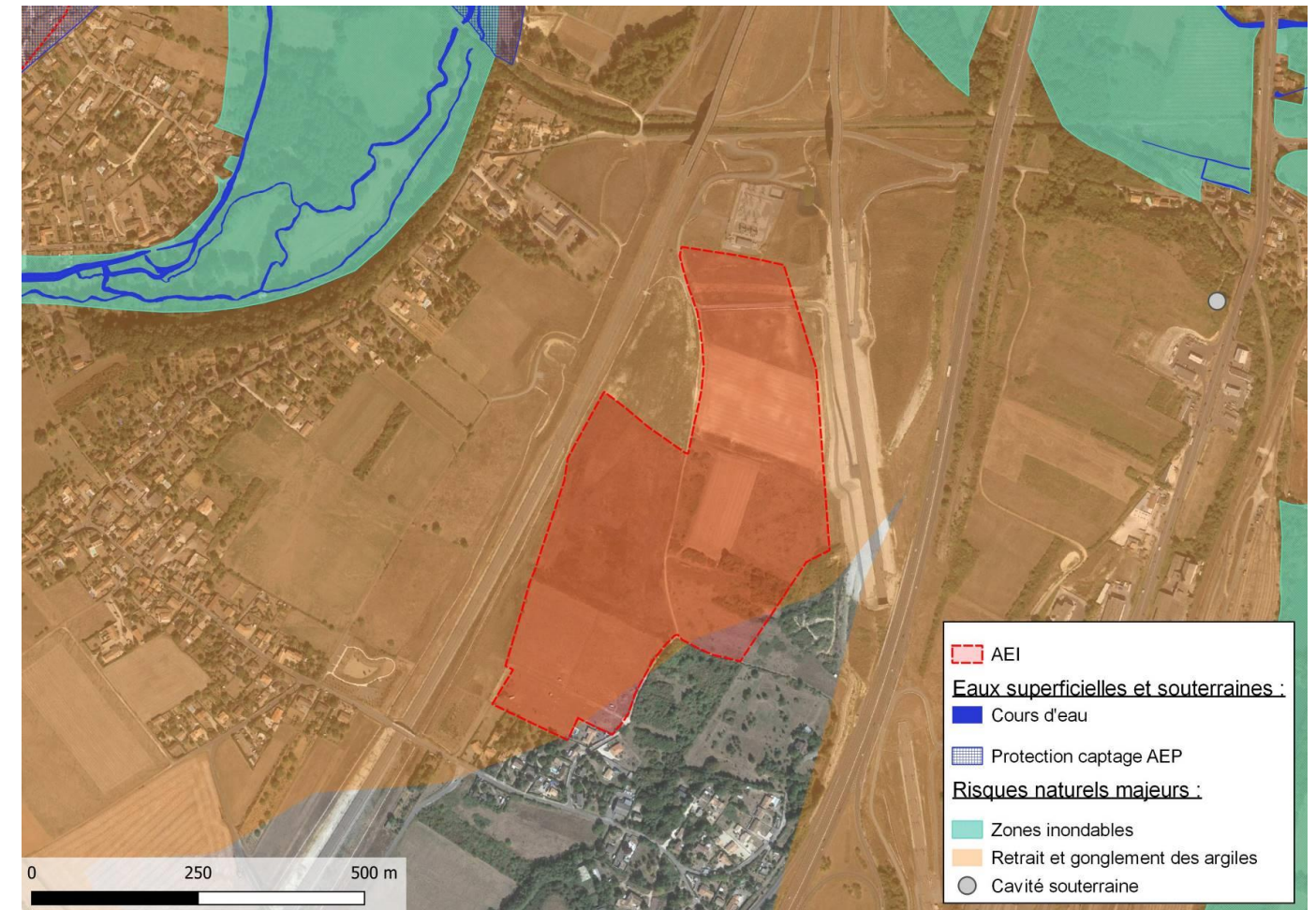


Figure 7 : Carte de synthèse concernant le milieu physique

B. Milieu humain

Facteur	Enjeu						Commentaire
	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	
Contexte démographique et socio-économique		X					Superficie de 28,96 km ² pour une population de 6 071 habitants (INSEE, 2017). La commune possède de nombreux établissements scolaires. Les établissements actifs implantés sur la commune sont essentiellement liés aux commerces, transports et services divers. Plus de la moitié du territoire communal est occupé par des terres agricoles. Selon l'étude du potentiel agricole réalisée par la Chambre d'agriculture de la Vienne en mars 2020, les parcelles de l'AEI ne sont pas propices à un usage agricole.
Activités et habitations					X		Des habitations sont situées à proximité de l'AEI (au Sud et à l'Ouest). Environ 60 habitations ont une vue partielle ou totale sur le site d'étude.
Accessibilité et voies de communication		X					L'accès au site se fera via la rue de la Longerolle où la vitesse y est limitée à 50 km/h ou via la rue de Gratte-Loup. De nombreux axes routiers majeurs, très fréquentés, sont situés à proximité. L'aéroport de Poitiers-Biard et ses pistes sont localisés à partir de 3,7 km au Sud-Ouest. Du fait de l'éloignement, peu d'incidence sont attendues.
Risques majeurs technologiques		X					Au droit d'une ancienne ICPE (ancienne base de chantier pour la construction des voies ferroviaires de la LGV SEA). Pas d'établissements SEVESO à proximité. Canalisation de gaz naturel située à plus d'1 km.
Sites et sols pollués				X			Sites Basol et SIS éloignés (> 1km) Des zones de dépôts sauvages de déchets ont été identifiées (2 zones au sein de l'AEI et 1 zone à l'extérieure). Ces déchets peuvent représenter des dangers pour l'homme et l'environnement.
Ambiance sonore				X			Les voies situées à proximité génèrent des nuisances sonores (autoroute et lignes ferroviaires). Proximité de l'aérodrome de Poitiers-Biard.
Qualité de l'air		X					Bonne qualité de l'air dans le secteur.
Faisceaux hertziens			X				Un faisceau hertzien traverse l'AEI. Selon le PLUi, l'AEI n'est pas concernée par une servitude PT2.
Gestion des déchets		X					Les plans de gestion des déchets en vigueur ont pour objectifs globaux la réduction de la nocivité des déchets et la diminution des volumes des déchets ultimes.

Tableau 4 : Tableau de synthèse des enjeux associés au milieu humain

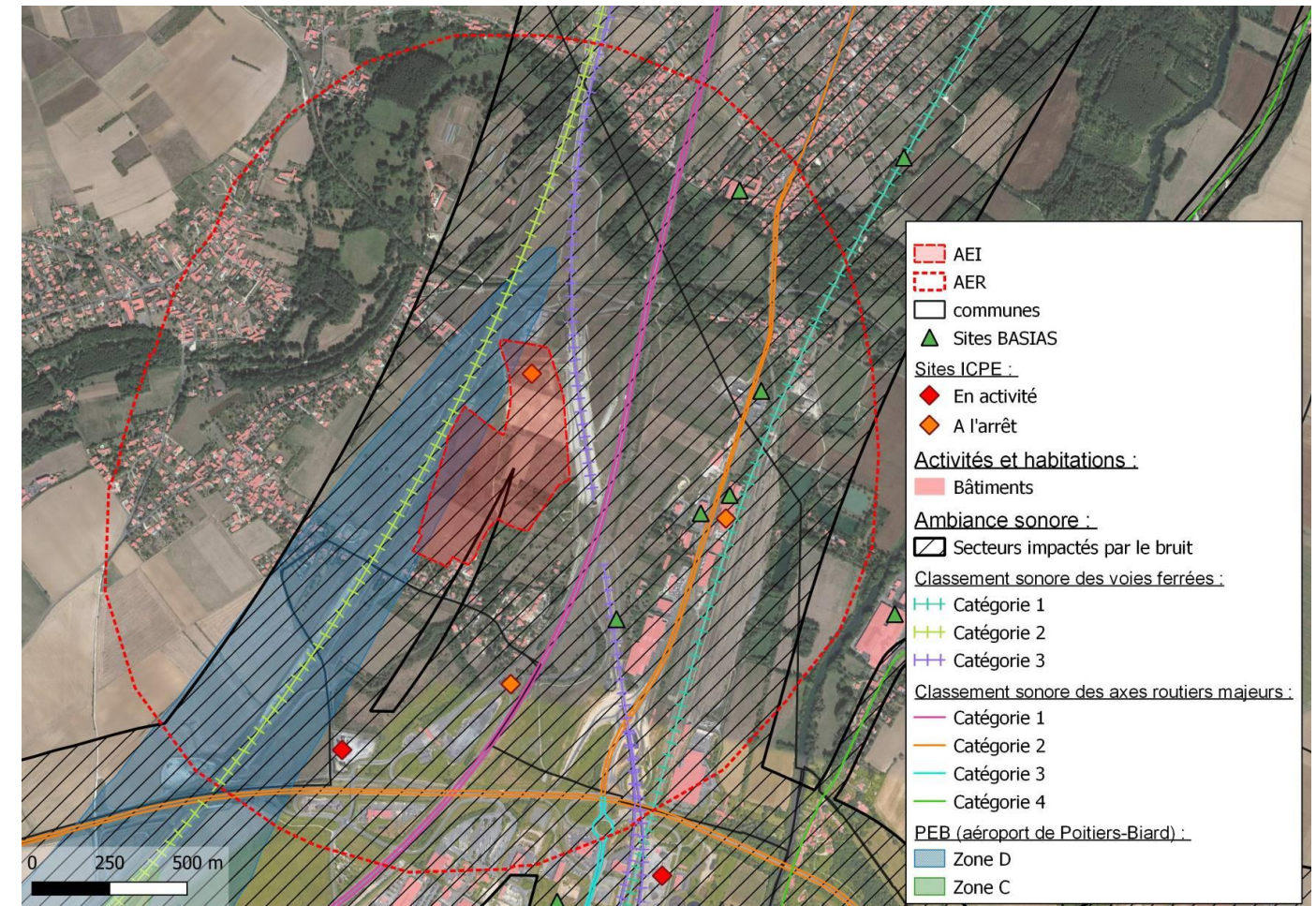


Figure 8 : Carte de synthèse concernant le milieu humain

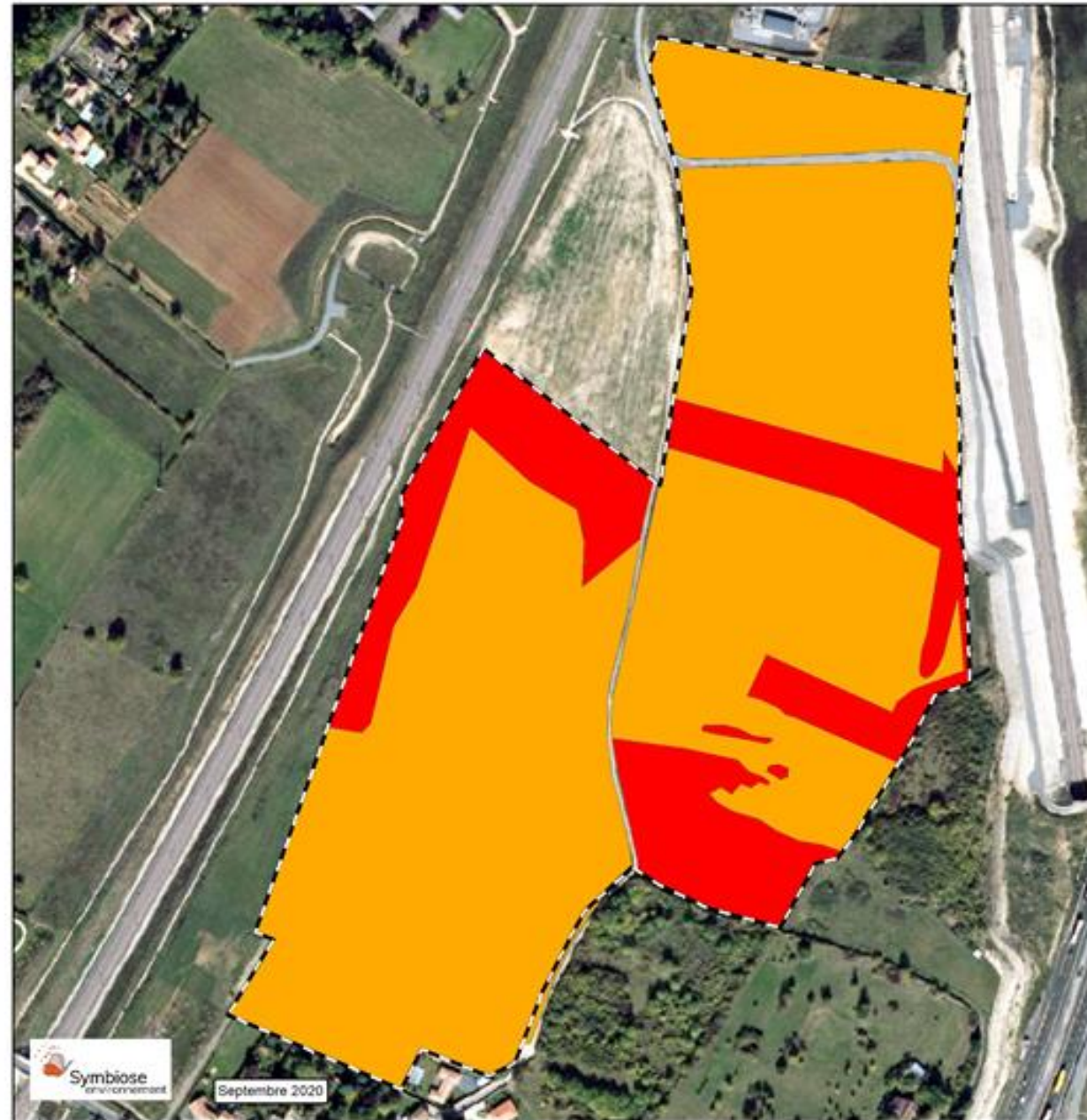
C. Milieu naturel

Facteur	Enjeu						Commentaire
	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	
Connectivité écologique du site				X			Aire d'étude en limite de secteur fortement urbanisé, en dehors de tout réservoir de biodiversité ou de corridor écologique.
Proximité de sites naturels sensibles et/ou protégés	X						La zone d'implantation ne comprend aucun zonage de protection ou d'inventaire ni de conservation
Habitats de végétation et Flore			X	X	X		<p>Enjeu réglementaire avec la présence historique potentielle mais non avérée par les inventaires de 2020, de l'Odontite de Jaubert.</p> <p>Enjeu écologique avec la présence de pelouses calcicoles, habitat d'intérêt communautaire ainsi que la présence de plantes messicoles dans les parcelles en culture et les friches voisines ainsi que du Mélampyre des prés dans des friches en limite est de l'aire d'étude.</p> <p>Présence de 8 habitats au sens du Code Corine. Présence d'un habitat d'intérêt communautaire, les pelouses calcaires sub-atlantiques.</p> <p>Habitats évalués avec un enjeu faible à moyen en termes de flore et végétation.</p>
Avifaune				X			<p>26 espèces d'oiseaux nichent dans l'aire d'étude et les alentours.</p> <p>Deux espèces présentent un intérêt patrimonial moyen à fort : le Cisticole des joncs et le Traquet motteux.</p> <p>Neuf espèces présentent un intérêt faible à moyen dans la région Poitou-Charentes soit parce que considérées comme « quasi menacée » (Chardonneret élégant, Fauvette grisette, Linotte mélodieuse et Tarier pâtre) soit « Vulnérable » (Alouette des champs, Bruant proyer et Tourterelle des bois).</p>
Chiroptère				X			<p>9 espèces de Chiroptères.</p> <p>L'aire d'étude ne joue pas de rôle majeur dans la conservation des Chiroptères au regard des faibles niveaux d'activité. Cependant la fréquentation de l'aire d'étude par le Petit Rhinolophe, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl évoque un enjeu de conservation chiroptérologique modéré.</p>

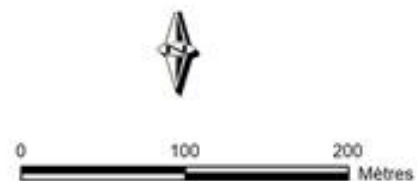
Facteur	Enjeu						Commentaire
	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	
Entomofaune					X		<p>Le cortège de papillons est diversifié avec 22 espèces dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Azuré des cytises, espèce en danger dans la région, et dont quelques individus ont été observés dans la partie nord de l'aire d'étude ; - l'Azuré du serpolet espèce protégée en France et en Europe et presque en danger dans la région ; - la Mélitée orangée espèce déterminante dans la Vienne et presque en danger dans la région. <p>Aucun indice de présence de coléoptère saproxylique protégé n'a été noté dans l'aire d'étude, en particulier dans le boisement central.</p> <p>Les cortèges d'orthoptères comporte onze espèces communes et présentes sur l'ensemble de l'aire d'étude.</p>
Amphibien			X				Pas d'espèce observée.
Reptile			X				Présence du Lézard des murailles, protégé mais évalué non menacé dans les listes rouges régionales, nationale, européenne et mondiale, avec enjeu modéré des lisières.
Mammifère hors chiroptères			X				Chevreuil et nombreux lapins, passage du Putois sur le site

Tableau 5 : Tableau de synthèse des enjeux associés au milieu naturel

Synthèse des enjeux pour la faune, la flore et les habitats
Etude d'impact faune-flore et habitats



- Enjeux forts
- Enjeux moyens
- Aire d'étude immédiate



Projet photovoltaïque sur
la commune de Migné-Auxance (86)

Figure 9 : Enjeux faune et flore (source : Symbiose Environnement)

D. Patrimoine et paysage

Facteur	Enjeu						Commentaire
	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	
Contexte patrimonial et touristique		X					Site d'étude situé en dehors d'un périmètre de protection d'un MH, d'un site classé ou inscrit et d'une ZPPA. Absence d'intervisibilité avec les monuments historiques.
Analyse paysagère					X		Les points d'intervisibilité sont importants sur les abords Ouest et le Nord de l'AEI. Des habitations situées au Sud et à l'Ouest ont une vue directe ou partielle sur l'AEI (environ 60 habitations au total).

Tableau 6 : Tableau de synthèse des enjeux associés au patrimoine et paysage

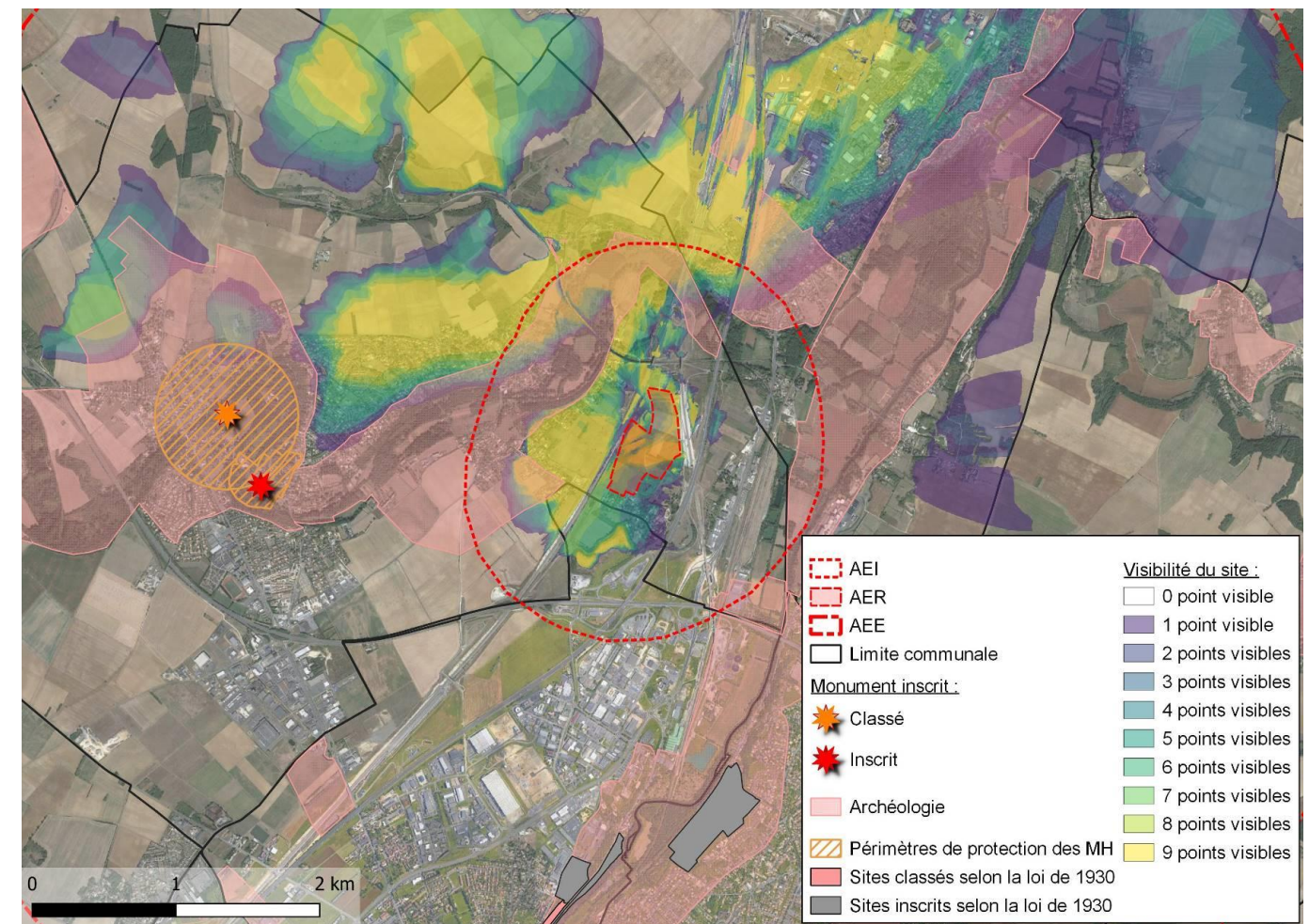


Figure 10 : Carte de synthèse du patrimoine et du paysage

2.3.2. VARIANTES ÉTUDIÉES

Le site d'implantation du projet de la centrale photovoltaïque de Migné-Auxances est situé entre deux voies ferroviaires, sur un plateau calcaire, qui a été fortement perturbé par les travaux de construction (durée de 36/48 mois) de la LGV.

La majorité du site a été décapée, creusée puis remblayée, le milieu actuel n'ayant ainsi que peu de lien avec le milieu d'origine en termes de sols et de végétation.

D'un point de vue biodiversité, le site présente un intérêt fort pour la présence de :

- l'Odontite de Jaubert qui est une espèce floristique protégée en France ;
- l'Azuré du serpolet, espèce de papillons protégée en France ;
- l'Azuré des cytises et Mélitée orangée, espèces de papillons en dangers dans la région.

Une attention particulière doit être apportée sur ces espèces floristiques et faunistiques.

D'un point de vue paysager, le site est enclavé entre deux voies ferroviaires. Cependant, de par la topographie du site (pente générale orientée du Sud-Est vers le Nord-Ouest), la quasi-totalité du site peut être visible depuis l'Ouest. Par conséquent, certaines habitations du lieu-dit *Chardonchamp* ont une vue directe sur le site (la présence de haies bocagères font néanmoins parfois office de brise-vue). Les habitations situées en limite Sud du site d'implantation ont également une proximité avec le site. Au total, environ 60 habitations sont situées à proximité directe du projet. Une attention particulière doit être portée sur l'intégration paysagère du projet.

Concernant la présence des voies ferroviaires, il est important de veiller à ce que la présence de panneaux photovoltaïque ne soit pas à l'origine d'un éblouissement des conducteurs de train.

Au total, 3 variantes ont été définies, elles sont présentées ci-après.

C'est la 3^{ème} variante qui a été retenue la mise en place de la centrale photovoltaïque de Migné-Auxances.



Figure 11 : Synthèse des différentes délimitations envisagées du projet

Thème		Variante 1	Variante 2	Variante 3 (variante retenue)
Critères techniques et milieu physique				
Puissance installée		23 MWc	20,5 MWc	20,25 MWc
Facilité d'accès, pistes à créer		2 zones d'implantation distincts des structures 2 portails d'accès (1 pour chaque zone) au Nord, accessibles par le chemin central existant	3 zones d'implantation distincts des structures 3 portails d'accès (1 pour chaque zone), accessibles par le chemin central existant	3 zones d'implantation distincts des structures 3 portails d'accès (1 pour chaque zone), accessibles par le chemin central existant Optimisation de la localisation des postes et des citernes pour réduire le linéaire de pistes lourdes
Contraintes techniques / réglementaires (servitudes, etc....)		En adéquation avec la servitude aéronautique T5 : le projet ne prévoit pas de construire ou de modifier des éléments susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisible au fonctionnement des dispositifs de sécurité.		
Critères environnementaux, paysagers et humains				
Milieu physique		Les secteurs où la pente est supérieure à 10% sont exclus	-	-
Milieu humain		Les structures occupent toute la surface clôturée, hormis le chemin central existant intégré à la surface clôturée La clôture est en limite des habitations situées au Sud Exclusion des parcelles appartenant à la SNCF	Exclusion du chemin central existant de la surface clôturée Recul de la clôture par rapport aux habitations situées au Sud	
Milieu naturel	Sites Natura 2000	Absence d'incidences sur les sites Natura 2000 les plus proches : ils sont éloignés (> 3 km) et déconnectés du site d'implantation de la centrale photovoltaïque de Migné-Auxances		
	Habitats naturels et flore	<p><u>Habitats naturel :</u> La zone d'implantation impacte un habitat d'intérêt communautaire : les pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</p> <p><u>Flore :</u> 4 plantes patrimoniales sont recensées au sein du projet et seront impactées (Bleuet, Dauphinelle des jardins, Miroir-de-Vénus et Mélampyre des champs) L'Odontite de Jaubert (plante protégée en France) a été historiquement observée au sein de l'aire d'étude (mais les inventaires de 2020 l'ont pas recensés).</p>	Les structures excluent le petit boisement épars situé au Sud-Ouest (à l'intérieur de la surface clôturée) Diminution de la surface des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides impactée par le projet.	Le petit boisement épars est exclu de la zone d'implantation (à l'extérieur de la surface clôturée) Diminution de la surface des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides impactée par le projet. Mise en place de zone d'espacement des panneaux pour préserver les secteurs favorables aux papillons (absence d'implantation de structures sur deux bandes de 5 m)
	Faune	Prise en compte des secteurs présentant des habitats favorables à l'Azuré du serpolet (forte densité de l'Origan) et à l'Azuré des Cytises (forte densité de Vulnéraire) : réduction de la zone d'implantation		Mise en place de zone d'espacement des panneaux pour préserver les secteurs favorables aux papillons (absence d'implantation de structures sur deux bandes de 5 m)
	Continuité / équilibres écologiques	Le site est situé en limite d'un secteur très urbanisé, en dehors de tout réservoir de biodiversité ou de corridor écologique		
Patrimoine et paysage	Paysage	Le site est enclavé entre deux lignes ferroviaires		
		La zone d'implantation est en limite de propriété des habitations situées au Sud	Recul de la zone d'implantation par rapport aux habitations situées au Sud Création d'environ 530 m linéaire de haies	Création d'environ 1,4 km de haies
	Patrimoine culturel et archéologique	Le site n'est pas situé au droit d'un site archéologique et les monuments historiques sont éloignés (> 2 km)		
Critères socio-économiques				
Investissement (€)		Environ 14 M€	Environ 12 M€	Environ 12 M€
Nombre d'habitant en équivalent consommation, chauffage inclus		Environ 11 200 habitants	Environ 10 000 habitants	Environ 10 000 habitants
Concurrence avec les usages actuels du site		Pas de concurrence : aujourd'hui, les parcelles concernées par le projet ne font l'objet d'aucune exploitation agricole. Le projet prévoit quant à lui l'installation d'un cheptel d'ovins à l'intérieur du site		

Tableau 7 : Comparaison des variantes – critères techniques, environnementaux et socio-économiques

2.3.3. INCIDENCES, MESURES ET COUTS

2.3.3.1. METHODOLOGIE

A. Identification des incidences du projet

Il s'agit de l'une des étapes clés de l'évaluation environnementale qui consiste à déterminer, conformément au Code de l'environnement, la nature, l'intensité, l'étendue et la durée de tous les impacts environnementaux, positifs ou négatifs, que le projet peut engendrer.

Dans un premier temps, les **incidences « brutes »** seront évaluées. Il s'agit des incidences engendrées par le projet en l'absence des mesures d'évitement et de réduction.

Pour chaque incidence identifiée, les mesures d'évitement et de réduction prévues seront proposées.

Ensuite, les **incidences « résiduelles »** seront évalués en prenant en compte les mesures d'évitement et de réduction.

Les incidences environnementales (brutes et résiduelles) seront hiérarchisées de la façon suivante :

Niveau de l'incidence	Positif	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Tableau 8 : Hiérarchisation des incidences

Pour chaque incidence, il est également précisé les points suivants :

- la nature de l'incidence :
 - o positive ou négative ;
 - o directe ou indirecte ;
- la durée de l'incidence : temporaire ou permanente.

B. Proposition de mesures

De manière itérative avec les différents experts externes indépendants ayant travaillé sur ce projet – et sur la base de leurs recommandations – EDF RENOUELABLES s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs mesures d'évitement et de réduction, permettant d'assurer la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, tout en limitant au maximum les impacts sur les différentes composantes de l'environnement (milieu physique, naturel, humain, paysages).

Chacune des mesures environnementales qu'EDF RENOUELABLES FRANCE mettra en œuvre fera l'objet d'un suivi par des prestataires externes indépendants.

Il existe plusieurs catégories de mesures :

- Les mesures d'évitement, indiquées mesures « E », qui permettent d'éviter des incidences négatives dès les premières réflexions de la conception du projet. Cela se résulte majoritairement par une modification de la limite du projet ou du site d'implantation. Toute cette réflexion permet d'obtenir la délimitation finale du projet ;
- Les mesures de réduction, indiquées mesures « R », qui sont mises en œuvre lorsque les modifications de projet ne sont pas réalisables pour des raisons techniques ou financières. Elles permettent de limiter les incidences pressentis relatives au projet ;
- Les mesures de compensation, indiquées mesures « C », qui sont mises en place afin d'apporter une contrepartie aux incidences négatives du projet qui n'ont pas pu être suffisamment évitées ou réduites. Le Maître-d'Ouvrage est alors obligé de compenser les effets négatifs de son projet ;
- Les mesures d'accompagnement, indiquées mesures « A », qui se distinguent des mesures dites « compensatoires » par le fait qu'elles se veulent plus transversales et globales.

Pour chaque mesure, un code est appliqué selon le « Guide d'aide à la définition des mesures ERC » publié en janvier 2018 par le Commissariat général au développement durable (CGDD). Cette nomenclature est présentée ci-après :

Vocabulaire retenu	Correspondance	Symbologie retenue
Phase de la séquence ERC, voire mesure d'accompagnement	Évitement ou Réduction ou Compensation ou Accompagnement Exemple : Réduction	Initiale de la phase de la séquence en majuscule (E ou R ou C ou A) Exemple : R
Type de mesures	Sous-distinction principale au sein d'une phase de la séquence Exemple : Réduction technique	Initiale de la phase de la séquence suivi d'un numéro Exemple : R2
Catégorie de mesures	Distinction du type de mesure en plusieurs « catégories » le cas échéant. Exemple : Réduction technique en phase d'exploitation / de fonctionnement	Numéro de la catégorie (de 1 à 4 selon les types de mesure) Exemple : R2.2
Sous-catégorie de mesures	Sous-catégories pouvant être identifiées au sein de chaque catégorie. La sous-catégorie peut rassembler plusieurs mesures. C'est le niveau le plus détaillé et descriptif de la classification. Exemple : Passage inférieur à faune / Ecoduc (spécifique ou mixte)	Lettre en minuscule Exemple : R2.2 f

Figure 12 : Hiérarchisation des mesures ERC selon quatre niveaux (source : Guide d'aide à la définition des mesures ERC, CGDD (2018))

Chacune des mesures environnementales qu' EDF RENOUELABLES mettra en œuvre fera l'objet d'un suivi par des prestataires externes indépendants. Avec la mise en œuvre de ces mesures, les impacts résiduels prévisibles du chantier et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque ont été évalués faibles.

2.3.3.2. SYNTHÈSES DES INCIDENCES ET DES MESURES
A. Incidences et mesures concernant le milieu physique

Facteurs	Phase concernée	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes				Mesures ERC	Niveau des incidences résiduelles
			Niveau de l'incidence	Positive /Négative	Directe / Indirecte	Temporaire / Permanente		
Météorologie (climat)	Travaux	Émissions de GES	Faible	Négative	Directe	Temporaire	-	FAIBLE
	Exploitation	Émissions de GES	Très faible	Négative	Directe	Temporaire	-	TRÈS FAIBLE
		Formation de microclimats	Faible	Négative	Directe	Permanente*	-	FAIBLE
		Réduction du bilan carbone par production d'énergie renouvelable	Forte	Positive	Indirecte	Permanente*	-	POSITIVE
Géomorphologie	Travaux	Tassement et compactage	Modérée	Négative	Directe	Permanente	Mesure R2.1e : Limitation du ruissellement et de l'érosion des sols	FAIBLE
		Perturbation des écoulements	Faible	Négative	Directe	Temporaire	-	FAIBLE
		Pollution par déversement accidentel	Modérée	Négative	Directe	Temporaire à permanente	Mesure R2.1d : Limitation du risque de pollution des sols et des eaux	FAIBLE
	Exploitation	Tassement et compactage	Nulle				-	NULLE
		Perturbation des écoulements	Faible	Négative	Directe	Permanente*	-	FAIBLE
		Pollution par déversement accidentel	Très faible	Négative	Directe	Temporaire à permanente	-	TRÈS FAIBLE
		Pollution par utilisation de produit phytosanitaire ou de détergent	Nulle				Mesure E3.2a : Absence total d'utilisation de produits phytosanitaire et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	NULLE
Eaux souterraines	Travaux	Pollution par déversement accidentel	Modérée	Négative	Directe	Temporaire à permanente	Mesure R2.1d : Limitation du risque de pollution des sols et des eaux	FAIBLE
	Exploitation	Pollution par déversement accidentel	Faible	Négative	Directe	Temporaire à permanente	-	FAIBLE
		Pollution par utilisation de produit phytosanitaire ou de détergent	Nulle				Mesure E3.2a : Absence total d'utilisation de produits phytosanitaire et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	NULLE
Eaux superficielles	Travaux	Pollution par déversement accidentel	Modérée	Négative	Directe	Temporaire à permanente	Mesure R2.1d : Limitation du risque de pollution des sols et des eaux	FAIBLE
	Exploitation	Pollution par déversement accidentel	Faible	Négative	Directe	Temporaire à permanente	-	FAIBLE
		Pollution par utilisation de produit phytosanitaire ou de détergent	Nulle				Mesure E3.2a : Absence total d'utilisation de produits phytosanitaire et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	NULLE
		Augmentation sur les volumes de ruissellement en aval	Très faible	Négative	Directe	Permanente*	-	TRÈS FAIBLE
Risque naturel	Travaux et exploitation	Aggravation d'un phénomène naturel	Faible	Négative	Directe	Temporaire ou permanente	Mesure R2.1v : Prévention du risque incendie Mesure R2.2r : Prévention du risque incendie	TRÈS FAIBLE
		Lutte contre l'occurrence des risques naturels	Faible	Positive	Indirecte	Permanente*	-	POSITIVE

* En permanence pendant toute la durée d'exploitation du parc photovoltaïque. Prend fin dès le démantèlement.

Tableau 9 : Tableau de synthèses des incidences et des mesures du projet concernant le milieu physique

B. Incidences et mesures concernant le milieu humain

Facteurs	Phase concernée	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes				Mesures ERC	Niveau des incidences résiduelles
			Niveau de l'incidence	Positive /Négative	Directe / Indirecte	Temporaire / Permanente		
Contexte démographique et socio-économie	Travaux	Retombées économiques locales	Modérée	Positive	Directe	Temporaire	-	POSITIVE
		Consommation énergétique	Faible	Négative	Directe	Temporaire	-	FAIBLE
	Exploitation	Retombées économiques pour les collectivités	Modérée	Positive	Directe	Permanente*	-	POSITIVE
		Entrave à un usage agricole	Nulle				-	NULLE
		Installation d'un cheptel d'ovins	Faible	Positive	Directe	Permanente*	-	POSITIVE
		Consommation énergétique	Nulle				-	NULLE
		Production d'énergie renouvelable	Forte	Positive	Directe	Permanente*	-	POSITIVE
Activités et habitations	Travaux	Émissions vibratoires, sonores et poussières	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1j : Limitation des nuisances sur le voisinage et l'environnement	FAIBLE
		Impacts sanitaires	Modérée	Négative	Directe ou indirecte	Temporaire	Mesure R2.1d : Limitation du risque de pollution des sols et des eaux Mesure R2.1j : Limitation des nuisances sur le voisinage et l'environnement	FAIBLE
	Exploitation	Émissions vibratoires, sonores et poussières	Nulle				-	NULLE
		Émissions de champs électromagnétiques	Nulle				-	NULLE
	Travaux et exploitation	Diminution de la surface chassable par l'ACCA	Faible	Négative	Directe	Permanente*	Mesure A9.b : Protocole d'accord avec l'ACCA	FAIBLE
Accessibilité et voies de communication	Travaux	Gêne à la circulation locale	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1u : Information des riverains, signalisation et circulation	FAIBLE
		Augmentation du risque de collision	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1u : Information des riverains, signalisation et circulation	FAIBLE
		Perte d'un chemin de promenade fréquenté	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1u : Information des riverains, signalisation et circulation	FAIBLE
	Exploitation	Augmentation du risque de collision	Nulle				-	NULLE
		Perte d'un chemin de promenade fréquenté	Nulle				Mesure E1.1c : Maintien du chemin de promenade existant-	NULLE
		Éblouissement des conducteur-riche-s de train	Faible	Négative	Directe	Temporaire	Mesures R2.2b : Diminution du risque d'éblouissement	FAIBLE
Sites et sols pollués	Travaux	Pollution par déversement accidentel	Modérée	Négative	Directe	Temporaire à permanente	Mesure R2.1d : Limitation du risque de pollution des sols et des eaux	FAIBLE
	Exploitation	Pollution par déversement accidentel	Faible	Négative	Directe	Temporaire à permanente	-	FAIBLE
		Pollution par utilisation de produit phytosanitaire ou de détergent	Nulle				Mesure E3.2a : Absence total d'utilisation de produits phytosanitaire et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu-	NULLE
	Travaux et exploitation	Dépôts de déchets sauvage	Modérée	Positive	Directe	Permanente	-	POSITIVE
Ambiance sonore	Travaux	Émissions sonores	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1j : Limitation des nuisances sur le voisinage et l'environnement	FAIBLE
	Exploitation	Émissions sonores	Très faible	Négative	Directe	Permanente*	-	TRES FAIBLE

Facteurs	Phase concernée	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes				Mesures ERC	Niveau des incidences résiduelles
			Niveau de l'incidence	Positive /Négative	Directe / Indirecte	Temporaire / Permanente		
Qualité de l'air	Travaux	Émissions d'odeurs	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1e : Limitation des nuisances sur le voisinage et l'environnement	FAIBLE
		Émissions de poussières	Modérée	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1e : Limitation des nuisances sur le voisinage et l'environnement	FAIBLE
	Exploitation	Émissions d'odeurs	Nulle				-	NULLE
		Émissions de poussières	Nulle				-	NULLE
Gestion des déchets	Travaux	Effets sur l'environnement des déchets générés	Faible	Négative	Directe	Temporaire	Mesure R2.1c : Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) Mesure R2.1t : Gestion des déchets	TRÈS FAIBLE
	Exploitation	Effets sur l'environnement des déchets générés	Nulle				-	NULLE

* En permanence pendant toute la durée d'exploitation du parc photovoltaïque. Prend fin dès le démantèlement.

Tableau 10 : Tableau de synthèse des incidences et des mesures du projet concernant le milieu humain

C. Incidences et mesures concernant le milieu naturel

Facteur Habitat concerné / Espèces concernées	Phase concernée	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes				Mesures ERC(A)	Niveau des incidences résiduelles	
			Niveau de l'incidence	Positive /Négative	Directe / Indirecte	Temporaire / Permanente			
Flore et habitats	Travaux	Destruction d'habitat	Faible	Négative	Directe	Permanente	Mesure E1.1a : Évitement de secteurs à enjeux floristiques Mesure E1.1d - Évitement d'une partie d'un habitat à enjeu modéré et d'un boisement Mesure R3.1a : Adaptation du calendrier en phase travaux Mesure R2.2o : Gestion du parc favorable à la biodiversité Mesure A9.a : Gestion de parcelles en faveur de l'Odontite de Jaubert Mesure E1.1d : Évitement d'un habitat à enjeu modéré et d'un boisement	FAIBLE	
			à forte si travaux après pluies prolongées						
	Exploitation	Limitation du développement des plantes	Modérée	Négative	Directe	Permanente*			
	Travaux	Destruction d'habitat	Modérée	Négative	Directe	Permanente			
à forte									
Exploitation	Limitation du développement des plantes	Modérée	Négative	Directe	Permanente*				
Amphibiens	Pas d'espèce observée	Travaux et exploitation	Destruction d'individu	Faible	Négative	Directe	Permanente	-	FAIBLE
Reptiles	Lézard des murailles, Couleuvre vert et jaune	Travaux et exploitation	Destruction d'individu	Faible	Négative	Directe	Permanente	Mesure A3.c: Plantation de 1,4 km de haies et entretien d'arbres en têtards	FAIBLE
			Destruction d'habitat	Faible	Négative	Directe	Permanente	Mesure R3.1a : Adaptation du calendrier en phase travaux	
Insectes	Azuré du Serpolet, Mélitée orangée, Azuré des cytises	Travaux et exploitation	Destruction d'individu	Modérée au printemps et en été	Négative	Directe	Permanente	Mesure E1.1a : Évitement de secteurs à enjeux pour les papillons Mesure R1.2b : Espacement des panneaux pour maintenir les stations à Origan et vulnérable Mesure R2.1q – Revégétalisations après installation des panneaux et autres équipements Mesure R2.2o : Gestion du parc favorable à la biodiversité exclusion de secteurs à Origan autour du parc	FAIBLE
				à forte en phase larvaire et nymphale de septembre à avril					
			Destruction d'habitat	Forte	Négative	Directe	Permanente		

Facteur Habitat concerné / Espèces concernées	Phase concernée	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes				Mesures ERC(A)	Niveau des incidences résiduelles
			Niveau de l'incidence	Positive /Négative	Directe / Indirecte	Temporaire / Permanente		
Chiroptères	Travaux et exploitation	Destruction d'individu	Très faible	Négative	Directe	Permanente	Mesure R2.2c : Absence d'éclairage nocturne Mesure A3.c: Plantation de 1,4 km de haies et entretien d'arbres en têtards Mesure E1.1d : Évitement d'un habitat à enjeu modéré et d'un boisement	TRES FAIBLE
		Réduction minimale d'habitat de chasse (fourrés et petit boisement)	Très faible	Négative	Directe	Permanente*		
Oiseaux	Travaux et exploitation	Destruction d'individu	Faible à forte si engagement des travaux en période de nidification	Négative	Directe	Permanente	Mesure R2.1k : Adaptation du calendrier en phase travaux Mesure A3.c Plantation de 1,4 km de haies et entretien d'arbres en têtards Mesure E1.1d : Évitement d'un habitat à enjeu modéré et d'un boisement	FAIBLE
		Destruction d'habitat (fourrés et boisements)	Faible	Négative	Directe	Permanente		

* En permanence pendant toute la durée d'exploitation du parc photovoltaïque. Prend fin dès le démantèlement.

Tableau 11 : Tableau de synthèse des incidences et des mesures du projet concernant le milieu naturel

En adaptant la période des travaux et en mettant en œuvre l'exclusion de secteurs à Origan ou à Mélampyre des champs et potentiellement à Odontite de Jaubert., l'impact sur les stations historiques à Odontite de Jaubert est évité et une mesure d'accompagnement est proposée.

Avec la mise en place de mesures d'évitement et de réduction proportionnées aux enjeux et aux impacts pressentis, on constate que les éventuels impacts résiduels restent faibles à très faibles. Ces impacts ne seront pas de nature à remettre en cause le bon état de conservation des habitats et des populations d'espèces au sein des habitats où s'inscrit le projet.

D. Incidences et mesures concernant le patrimoine et le paysage

Facteurs	Phase concernée	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes				Mesures ERC	Niveau des incidences résiduelles
			Niveau de l'incidence	Positive /Négative	Directe / Indirecte	Temporaire / Permanente		
Patrimoine culturel	Travaux et exploitation	Atteinte à un monument historique	Nulle				-	NULLE
		Perturbation/détérioration d'un site archéologique	Nulle				-	NULLE
Paysage	Travaux	Circulation d'engins	Faible	Négative	Directe	Temporaire à permanente		FAIBLE
	Exploitation	Circulation d'engins	Nulle				-	NULLE
		Modification du paysage en phase d'exploitation par la mise en place d'équipements – Visibilité sur la partie Nord et Ouest du parc	Faible à très forte	Négative	Directe	Permanente*	Mesure R2.2b : Intégration paysagère du projet Mesure R2.2b : Mise en place d'une bourse à la haie	FAIBLE
	Modification du paysage en phase d'exploitation par la mise en place d'équipements – Visibilité sur le reste du parc	Très faible à faible	Négative	Directe	Permanente*		FAIBLE	

* En permanence pendant toute la durée d'exploitation du parc photovoltaïque. Prend fin dès le démantèlement.

Tableau 12 : Tableau de synthèse des incidences et des mesures du projet concernant le patrimoine et le paysage

E. Incidences prévisibles du raccordement potentiel au réseau

Le raccordement devrait être direct depuis le poste de livraison, sous le chemin, pour atteindre le poste source situé à proximité immédiate (en limite Nord du projet).

Ainsi, selon le tracé de raccordement prévisionnel, les incidences du raccordement seront minimales. Au regard des connaissances actuelles du tracé potentiel de raccordement, il n'est donc pas nécessaire d'appliquer des mesures supplémentaires.

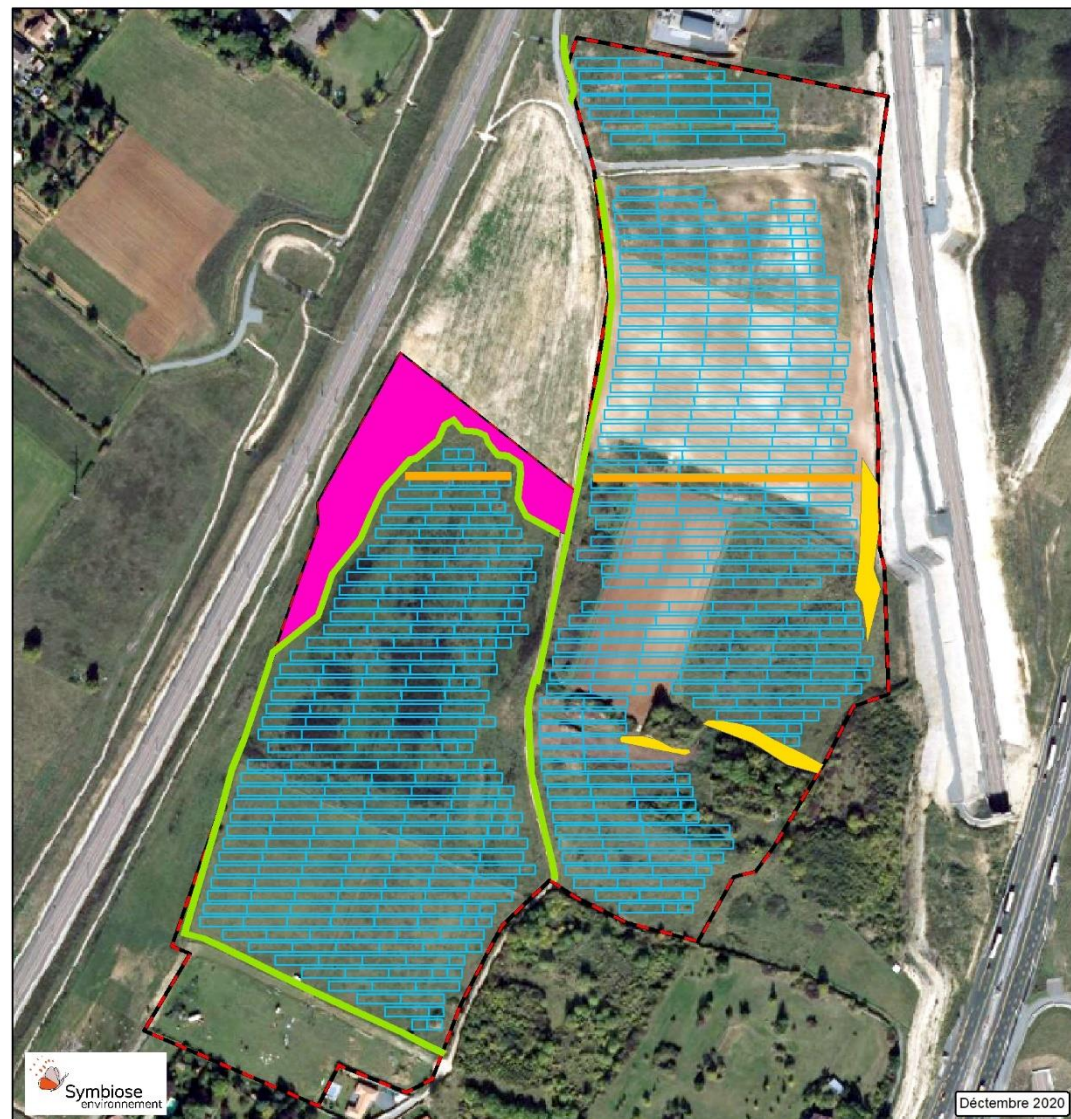
2.3.4. SYNTHÈSE DES MESURES, DES MODALITÉS DE SUIVI ET DES COÛTS

Type de Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€)	Modalités de suivi	Coût du suivi (€) (annuel)
Évitement	Travaux	Milieux naturels	E1.1a – Évitement de secteurs à enjeux floristiques	Ne pas impacter les stations à Mélampyre des champs ainsi que d'éviter les zones à Odontites de Jaubert historiquement présentes au sein de l'aire d'étude	-	3 passages afin de vérifier le développement des plantes <u>pendant 3 ans.</u>	Environ 1 200€
		Milieux naturels	E1.1a – Évitement de secteurs à enjeux pour les papillons	Ne pas impacter des stations avec une forte densité d'Origan et de Vulnéraire	-	2 passages pour l'Azuré des Cytises et 9 passages pour l'Azuré du Serpolet <u>pendant 3 ans</u>	Environ 2 600 €
			E1.1d - Évitement d'une partie d'un habitat à enjeu modéré et d'un boisement	Limiter l'impact sur les pelouses calcaires sub-atlantiques et protéger un boisement épars	-	Vérification du respect des prescriptions	-
	Exploitation	Milieu humain	E1.1c – Maintien du chemin de promenade existant	Préservation du chemin rural existant	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieux naturels	E3.2a – Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	Ne pas impacter les milieux naturels	-	Vérification du respect des prescriptions	-
Réduction	Travaux	Milieux naturels	R1.1c – Balisage préventif de l'habitat favorable à l'Azuré du serpolet	Réduire les incidences sur l'habitat favorable à la présence de l'Azuré de Serpolet	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu physique	R2.1a – Limitation du tassement des sols	Limitation du tassement des sols par la circulation des engins de chantier	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu humain	R2.1c – Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)	Optimisation de la gestion des matériaux	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu physique/milieu humain/milieux naturels	R2.1d – Limitation du risque de pollution des sols et des eaux	Limitation du risque de pollution des sols et/ou des eaux	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu physique	R2.1e – Limitation du ruissellement et de l'érosion des sols	Limitation du ruissellement et de l'érosion des sols	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieux naturels	R2.1f – Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Lutter contre l'implantation et le développement de plantes envahissantes	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu humain	R2.1e – Limitation des nuisances sur le voisinage et l'environnement	Limitation des nuisances du chantier sur le voisinage et l'environnement	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieux naturels	R2.1q – Revégétalisations après installation des panneaux et autres équipements	Recolonisation du parc par la végétation	3 000 €	Vérification d'un taux de réussite du développement des plantes semées d'au moins 20 à 30 % de la surface semée <u>dans les trois premières années.</u>	-
		Milieu humain	R2.1t – Gestion des déchets	Mise en place d'une benne gestion des déchets de chantier	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu humain	R2.1u – Information des riverains, signalisation et circulation	Information des riverains du chantier et sécurité d chantier	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieu physique	R2.1v – Prévention du risque incendie	Prévention du risque incendie	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieux naturels	R3.1a – Adaptation du calendrier en phase travaux	Éviter les travaux au moment le plus défavorable pour la faune et la flore	-	Le respect du calendrier de chantier sera visé par l'écologue en charge du suivi des travaux.	-

Type de Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€)	Modalités de suivi	Coût du suivi (€) (annuel)
Réduction	Exploitation	Milieus naturels	R1.2b – Espacement des panneaux pour maintenir les stations à Origan et Vulnérable	Préservation des secteurs de développement des plantes hôtes de l'Azuré du Serpolet (Origan) et l'Azuré des Cystises (Vulnérable)	-	Suivi annuel <u>pendant 3 ans</u> du maintien des plantes hôtes et des papillons	Intégré dans la mesure « E1.1a – Évitement de secteurs à enjeux pour les papillons »
		Milieu humain/paysage	R2.2b – Intégration paysagère du projet	Intégration paysagère du site	28 000 €	Vérification du respect des prescriptions	-
		Paysage	R2.2b – Diminution du risque d'éblouissement	Diminution du risque d'éblouissement sur les conducteur-riche-s de trains	Intégré dans la mesure R2.2b – Intégration paysagère du projet	-	-
		Milieu humain/paysage	R2.2b – Mise en place d'une bourse à la haie	Intégration paysagère du site	5 000 €	-	-
		Milieus naturels	R2.2c – Absence d'éclairage nocturne	Réduire la perturbation de l'activité nocturne des chauves-souris en activité de chasse	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieus naturels	R2.2o – Gestion du parc favorable à la biodiversité	Assurer un entretien favorable au développement et au maintien des espèces patrimoniales	-	Suivi des stations floristiques et des populations de papillons	-
		Milieu physique	R2.2r – Prévention du risque d'incendie	Prévention du risque d'incendie	-	Vérification du respect des prescriptions	-
Accompagnement	Travaux	Milieu physique/milieu humain/milieus naturels	A6.1a : Suivi environnemental du chantier	Respect des prescription d'EDF RENEUVELABLES FRANCE en matière de protection de l'environnement	-	Vérification du respect des prescriptions par un bureau d'étude désigné	-
	Exploitation	Milieu physique/milieu humain/milieus naturels	A6.1b : Suivi environnemental en phase d'exploitation	Respect des différentes actions présentées dans l'étude d'impact	-	Vérification du respect des prescriptions	-
		Milieus naturels/paysage	A3.c : Plantation de haies et entretien d'arbres en têtard	Intégration paysagère du site, restitution d'un milieu favorable à l'accueil de certaines espèces faunistiques	Intégré dans la mesure R2.2b – Intégration paysagère du projet	Suivi contractuel de réussite des plantations dans le cadre du contrat du prestataire	-
		Milieus naturels	A9.a : Gestion de parcelles en faveur de l'Odontite de Jaubert	Assurer l'entretien de parcelles en milieux favorables à l'espèce protégée l'Odontite de Jaubert)	50 000 € sur 30 ans	Le suivi sera assuré par le CEN : suivi des travaux de restauration et de la gestion du site à raison d'un passage <u>tous les ans</u> .	Environ 1 500 €
		Milieus humain	A9.b : Protocole conventionné avec l'ACCA	Mettre en place des mesures favorables à l'activité de chasse	Entre 1 000 et 2 000 € par an pendant toute la durée de vie du projet.	-	-

Tableau 13 : Tableau de synthèse des mesures, des modalités de suivi et des coûts

**Mesures d'évitement et de réduction
Etude d'impact faune-flore et habitats**



- Plantation de haies
- Espacement des panneaux pour maintenir les stations à origan et vulnéraire
- Evitement de secteurs à enjeux floristiques
- Evitement de secteurs à enjeux pour les papillons
- Structures photovoltaïques
- Aire d'étude immédiate

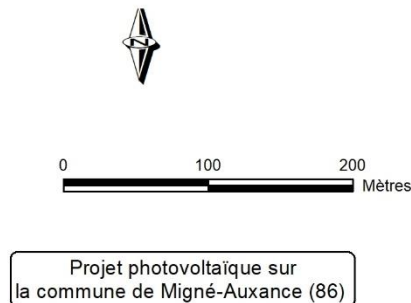


Figure 13 : Organisation des panneaux pour le projet avec mesures d'évitement et de réduction d'impact (source : Symbiose Environnement)

2.3.5. INCIDENCES CUMULÉES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Les projets ont été consultés auprès de la préfecture de la Vienne et de la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de Nouvelle-Aquitaine en décembre 2020. La démarche est réalisée pour les projets localisés dans le périmètre de l'AEE (rayon de 5 km autour du projet). Les communes concernées sont les suivantes : Avanton, Biard, Bruxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Jaunay-Marigny, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Vouneuil-sous-Briard.

À la réalisation du présent dossier, les projets recensés pour les communes consultées dans un rayon de 5 km autour du projet, sur une période de 3 ans jusqu'à aujourd'hui (allant de décembre 2017 à décembre 2020) sont les suivants :

- le projet de création d'une nouvelle unité de production de poudre alimentaire (avis de l'autorité environnementale rendu le 1^{er} février 2018), porté par la société BONILAIT PROTÉINES, sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou, à 1 km à l'Est du projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE ;
- le projet de création d'une unité de production de matières premières d'intérêt agricole et industriel à partir du traitement de biodéchets alimentaires par des mouches (avis de l'autorité environnementale rendu le 19 décembre 2018 par la commission collégiale de la MRAE), porté par la société NEXTALIM, à Poitiers. Le site d'implantation est situé à 2 km au Sud-Sud-Ouest du projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE;
- le projet de création de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la commune de Chasseneuil-du-Poitou (enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2019), porté par GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE, localisé à 4,5 km au Nord-Est du projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE ;
- le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol (avis de l'autorité environnementale rendu le 19 novembre 2020), porté par EDF RENEUVELABLES FRANCE, sur la commune de Biard. Le site d'implantation est situé au plus près à 4,9 km au Sud-Ouest du projet de centrale photovoltaïque au sol de Migné-Auxances porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE également.

La figure suivante présente la localisation de ces projets vis-à-vis du projet porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE.

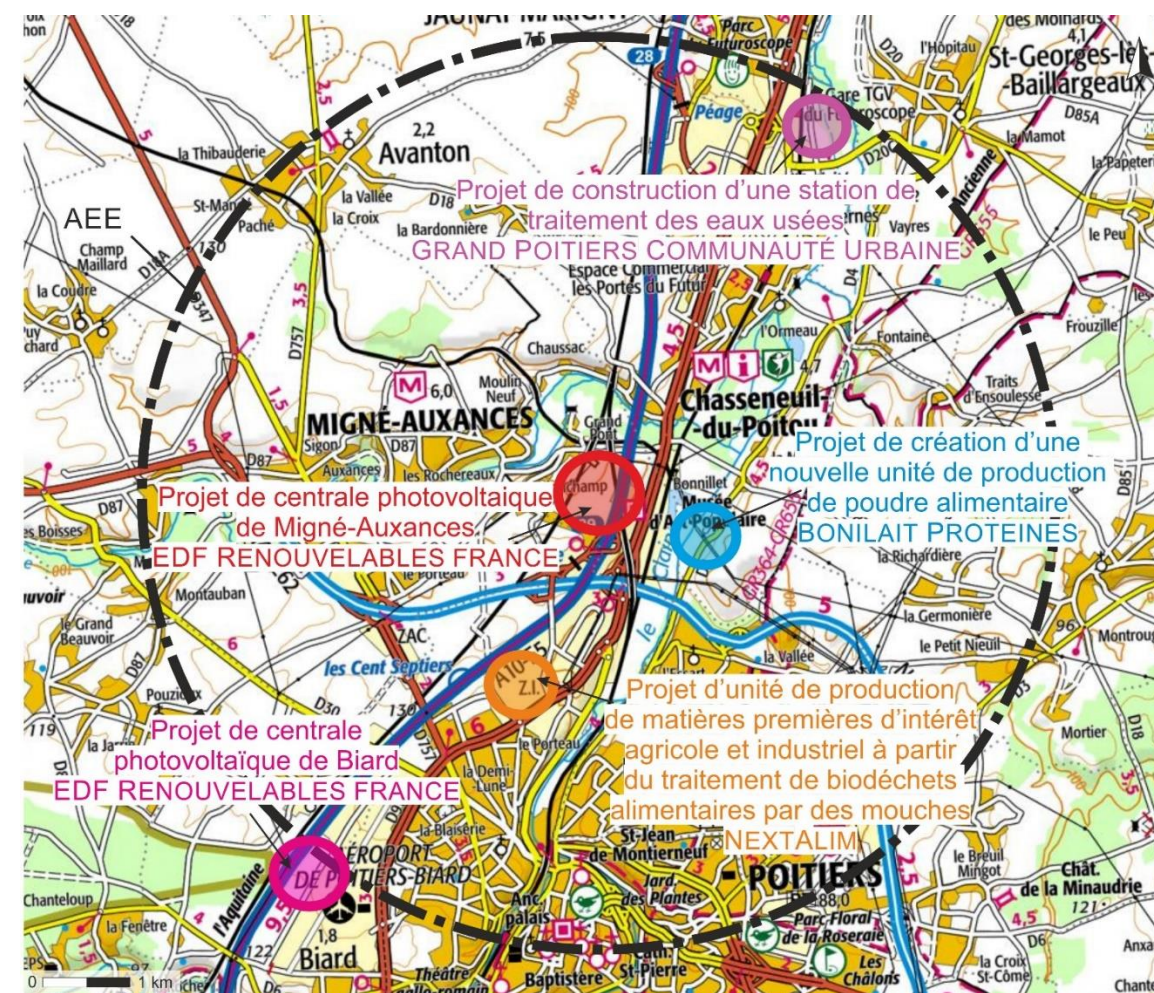


Figure 14 : Localisation des projets recensés sur les communes situées à moins de 5 km du projet porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE

Compte tenu de l'éloignement des différents projets avec celui du parc photovoltaïque de Migné-Auxances porté par la société EDF RENEUVELABLES FRANCE, de leur temporalité et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en place, les incidences négatives cumulées seront négligeables.

Les incidences positives des deux projets photovoltaïques, portés par la société EDF RENEUVELABLES, se cumulent dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

3. CONCLUSION

Le projet de centrale photovoltaïque de Migné-Auxances, porté par la société EDF RENEUVELABLES, s'inscrit dans un contexte de développement des énergies renouvelables qui s'incline à tous les niveaux (de l'échelle européenne à l'échelle locale).

La centrale photovoltaïque de Migné-Auxances d'une puissance de 20,25 MWc permettra d'alimenter environ 10 000 habitants (chauffage inclus) et de réduire l'émission de gaz à effet de serre d'environ 7 000 tonnes par an.

L'analyse de l'état initial du site a permis de caractériser le contexte environnemental de la zone d'implantation du projet et de ses abords au niveau physique, humain, naturel ainsi qu'au niveau du patrimoine et du paysage. Les réflexions sur l'implantation du projet ont été menées dès la conception du projet, aboutissant au choix de la variante finale présentant un moindre impact sur l'ensemble de ces facteurs.

La séquence « Éviter, Réduire, Compenser » mise en œuvre tout au long de l'élaboration du projet a permis la mise en place de plusieurs mesures qui permettent d'aboutir à un projet moindre impact. Étant donné les incidences résiduelles nulles à faibles après la mise en place des mesures d'évitement et de réduction, il n'y a pas été lieu de mettre en place des mesures compensatoires. Néanmoins, des mesures d'accompagnement ont été proposées afin d'améliorer la qualité environnementale et l'intégration paysagère (plantation de haies sur 1,4 km) du projet.

La création d'une centrale photovoltaïque possède également diverses incidences positives :

- s'implique dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique ;
- des retombées économiques positives sur l'économie locale.